

JL  
248  
.P273  
1966  
Ex. B.



# QUÉBEC EN MARCHÉ

le programme politique du  
**PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC**

LE \_\_\_\_\_ JL  
PROGRAMME 248  
POLITIQUE .P273  
DU 1966  
PARTI Ex.B.  
LIBÉRAL  
DU  
QUÉBEC

**I- POUR UN QUEBEC PLUS HUMAIN:**

Les droits et le  
bien-être du  
citoyen

**II- POUR UN QUEBEC PLUS PROSPERE:**

Le développement  
économique au  
profit de chacun

**III- POUR UN QUEBEC PLUS EFFICACE:**

La démocratisation du  
Parlement et l'amélioration  
des instruments administratifs.

**IV- POUR UN QUEBEC PLUS FORT:**

La fiscalité  
et la question  
constitutionnelle

Tel qu'adopté par les membres du conseil  
général de la Fédération libérale du Québec  
réunis à Montréal le 22 avril 1966.

## PRÉAMBULE

Le Parti libéral du Québec appartient aux Québécois et n'existe que pour eux. Son action vise à l'épanouissement complet et harmonieux de notre société et au bien-être de chacun des citoyens.

Le Parti libéral du Québec croit que tout homme a un droit fondamental à la dignité d'un niveau de vie convenable: santé, éducation, travail, logement, justice et sécurité sociale.

Le Parti libéral du Québec croit que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Il se veut le parti du peuple tout entier, sans distinction d'origine, de classe, de sexe, ou de fortune. Il lutte de toutes ses forces contre les abus, la discrimination et l'exploitation de l'homme par l'homme.

Le Parti libéral du Québec croit que l'Etat québécois est l'instrument principal de l'émancipation et du progrès de notre peuple. C'est à lui de mettre en marche et de coordonner les indispensables politiques de développement économique et social.

Le Parti libéral du Québec croit que notre Etat québécois doit jouer à fond son rôle de point d'appui du Canada français. A cette fin, il revendique tous les pouvoirs qui sont nécessaires au Québec, et entend affirmer sa présence partout où elle est indiquée, tant au Canada qu'à l'étranger.

C'est ainsi que, tous ensemble, nous ferons du Québec la patrie chaque jour plus fraternelle et plus forte d'un peuple d'avant-garde.

- ■ -

## LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DU CITOYEN

Depuis 1960, nous avons créé ensemble:

- *La première loi québécoise contre la discrimination,*
- *un enseignement secondaire accessible à tous,*
- *les allocations scolaires pour les étudiants de 16 et 17 ans,*
- *l'assurance-hospitalisation ainsi que l'assistance médicale et chirurgicale,*
- *les pensions pour les veuves et les célibataires de sexe féminin,*
- *le nouveau Régime de rentes du Québec....*

D'ici 1970, voici ce que nous ferons POUR

## UN QUÉBEC PLUS HUMAIN

### LES DROITS DE L'HOMME

Les libertés et les droits fondamentaux du citoyen québécois seront déterminés et garantis par

#### UNE DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

Le Québec proclamera ainsi sa volonté d'être à la pointe des sociétés civilisées. Il s'engagera pour toujours à faire respecter la liberté et à défendre les droits de ses citoyens et à éliminer toute discrimination.

Pour rendre cette déclaration pleinement efficace, l'application en sera confiée à

#### UNE COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME.

### LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tout Québécois a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être et celui de sa famille. L'Etat doit donc veiller à ce que chacun soit en mesure de satisfaire à ses besoins essentiels.

Déjà bien engagé dans cette voie, le Québec doit compléter au plus tôt sa politique de justice et de sécurité sociales.

## La santé

Nous instituerons dès 1967

### UN RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ PUBLIC ET UNIVERSEL

à la lumière du rapport du comité parlementaire qui sera reconstitué sans délai. Ce régime s'appliquera dès le départ au diagnostic, aux soins médicaux et chirurgicaux, aux soins à domicile, ainsi qu'aux services de prévention et de rééducation physique.

Il s'étendra progressivement aux médicaments, aux soins dentaires pour les enfants et les femmes enceintes, aux prothèses et aux services d'optique.

L'assurance-santé sera complétée par diverses mesures visant à développer au maximum l'efficacité des services de santé, entre autres:

La formation accélérée d'infirmiers et d'infirmières, de techniciens et de techniciennes dans les disciplines para-médicales;

L'établissement d'hôpitaux pour convalescents et de centres de traitement pour les malades chroniques;

Le développement et la coordination des soins psychiatriques pour les enfants.

## Le logement

C'est dans les quartiers délabrés et les logis insalubres que doit se livrer et se gagner l'une des batailles majeures de la guerre à la pauvreté. Travaillant de concert avec les autorités municipales, la Société générale d'Habitation du Québec mettra en oeuvre dès 1966 une politique vigoureuse de construction de

### LOGEMENTS À LOYER MODIQUE SUBVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT.

Selon les besoins de toutes nos régions, ces logements seront destinés en priorité absolue aux familles à faible revenu, aux veuves chargées de famille et aux couples âgés.

## La famille

Pour bien remplir leur rôle, les allocations familiales et scolaires doivent être adaptées mieux que jamais aux réalités et aux besoins économiques, et graduées selon le nombre et l'âge des enfants. Parmi les missions sociales de l'Etat, c'est l'une des plus importantes - celle de redistribuer efficacement les revenus afin d'aider aux parents à bien préparer les citoyens de demain.

En vue d'accomplir une première étape de cette revision absolument fondamentale -- et prêts au besoin à assurer sans le Fédéral la moitié de ces augmentations -- nous proposons que

LES ALLOCATIONS FAMILIALES  
SOIENT HAUSSÉES DE \$8.00 À  
\$16.00 PAR MOIS POUR TOUT EN-  
FANT DE 13 A 15 ANS À COMPTER  
DU 3<sup>ème</sup> DANS LA FAMILLE

et, dans le but de favoriser une fréquentation scolaire toujours plus poussée, que

**L'ALLOCATION MENSUELLE AUX  
ÉTUDIANTS DE 16 ET 17 ANS SOIT  
PORTÉE DE \$10.00 A \$20.00**

et que, de plus, soit instituée

**UNE ALLOCATION SCOLAIRE  
MENSUELLE DE \$20.00 POUR  
LES ÉTUDIANTS DE 18 ANS.**

**L'assistance sociale**

De manière à rendre plus efficace et plus humain le régime d'assistance aux citoyens dans le besoin

**UNE LOI GÉNÉRALE DE  
L'ASSISTANCE SOCIALE**

remplacera le régime actuel et englobera l'assistance publique, l'assistance-chômage, l'assistance aux mères nécessiteuses, aux aveugles, aux invalides et aux personnes âgées. Cette loi dispensera l'assistance financière en fonction des besoins des individus et des familles. Des services spécialisés seront chargés de la réadaptation sociale et économique des personnes et des familles secourues.

Cette nouvelle loi d'assistance permettra en particulier à toutes les personnes âgées de s'assurer la retraite convenable à laquelle elles ont droit. En plus des bénéficiaires de la pension de vieillesse, du Régime des rentes et des nouveaux plans d'assistance médicale (et bientôt d'assurance-santé universelle) les prestations d'assistance sociale leur

apporteront - par des suppléments basés sur le budget de leurs besoins -

**LE REVENU MINIMUM GARANTI**

capable de leur donner la dignité et la sécurité matérielle pour leurs vieux jours.

**Les enfants**

La législation concernant l'enfance subira des transformations profondes dont la toute première sera

**UNE REFORME DE  
LA LOI DE L'ADOPTION.**

Revisée, modernisée, complétée, la législation concernant l'enfance donnera au Québec son

**CODE DE LA PROTECTION DES ENFANTS**

qui garantira les droits des enfants négligés ou sans famille et leur croissance dans leurs meilleures conditions possibles.

En vue d'améliorer l'apprentissage de la vie pour ces enfants, chaque région du Québec sera dotée progressivement de

**FOYERS NOURRICIERS DE TYPE FAMILIAL.**

**Les consommateurs**

Toute société évoluée reconnaît qu'elle a l'obligation de protéger le consommateur. Nous établissons

**UN OFFICE  
DE LA PROTECTION  
DES CONSOMMATEURS**

avec services d'enquête, de recherche et de publication. Il aura pour tâche de conseiller le gouvernement et d'informer le public.

Dans le but de protéger les consommateurs contre toutes pratiques abusives dans le domaine du crédit,

**LES CONTRATS D'EMPRUNT  
ET DE VENTE A TEMPÈRAMENT  
DEVRAIENT INDICHER CLAIREMENT  
LES FRAIS D'EMPRUNT ET LE  
TAUX VÉRITABLE.**

Afin de décourager certaines techniques de "vente sous pression" et d'accorder aux consommateurs un temps de réflexion, une législation sera adoptée en vue de

**PERMETTRE D'ANNULER  
SOMMAIREMENT TOUT CONTRAT  
DE VENTE À TEMPÈRAMENT  
AVEC UN VENDEUR DE 'PORTE-  
EN-PORTE' DANS UN DÉLAI DE  
TROIS JOURS.**

De concert avec les caisses populaires, les caisses d'économie, les syndicats ouvriers et tous autres organismes préoccupés de justice sociale, nous stimulerons le développement des

**COOPÉRATIVES  
D'ÉCONOMIE  
FAMILIALE.**

### Le judiciaire

Le droit à la justice est fondamental. Tout citoyen qui n'a pas les moyens d'y avoir recours pourra s'adresser dans chaque district judiciaire à

**UN SERVICE  
D'ASSISTANCE  
JUDICIAIRE**

qui sera mis sur pied avec la collaboration du Barreau.

Les cours de Bien-être social deviendront

## **DES TRIBUNAUX FAMILIAUX**

dont la juridiction s'étendra à l'ensemble des problèmes familiaux.

### Décentralisation des services

L'administration de la politique sociale sera régionalisée afin d'apporter à chaque cas une attention suivie et de réduire au strict minimum la procédure et les délais.

D'ici 1970, nous doterons chacune de nos grandes régions de tous les services sociaux essentiels, entre autres de:

- foyers pour personnes âgées dans le besoin
- centres d'accueil pour les jeunes délinquants
- maisons de garde pour enfants exceptionnels
- garderies d'enfants
- camps d'été pour enfants défavorisés

et l'Etat assurera la formation rapide des professionnels et techniciens de l'action sociale, sans lesquels les plus beaux plans demeurent lettre morte.

## ÉDUCATION

Un homme instruit, un peuple instruit: voilà le fondement le plus essentiel de la productivité et de la sécurité.

Depuis bientôt six ans, nous avons modernisé et revalorisé tout notre système d'éducation. Tout en accentuant cet investissement massif dans la formation de la jeunesse, nous accorderons également une place prioritaire à

### **L'ÉDUCATION DES ADULTES.**

Il s'agit là d'une véritable urgence nationale. Nous devons fournir à tous nos citoyens quel que soit leur âge, les moyens de compléter des études qu'ils ont dû abandonner dans leur jeunesse et de se perfectionner dans leur métier actuel ou d'en apprendre un nouveau.

Partout au Québec, les commissions scolaires régionales seront appelées à mettre à la portée de la population les cours de récupération scolaire et de perfectionnement professionnel.

A Montréal, où le besoin est particulièrement urgent, nous créerons

### **UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ FRANÇAISE AU CENTRE DE LA VILLE.**

Tout en continuant d'abord et avant tout à développer nos universités existantes, nous mettrons sur pied progressivement

### **DES CENTRES UNIVERSITAIRES DANS NOS PRINCIPALES RÉGIONS.**

## L'enseignement technique et professionnel

Jeune ou adulte, homme ou femme, rural ou citadin, agriculteur, ouvrier ou collet blanc, chacun a besoin d'une compétence sans cesse accrue pour se débrouiller dans le monde d'aujourd'hui. Les hauts niveaux de vie sont réservés aux gens qualifiés. Nous assurerons donc la formation à l'éventail complet des métiers requis par une économie dynamique, à la fois dans le cadre des régionales et dans les institutions d'enseignement pré-universitaire et professionnel.

### L'enfance exceptionnelle

Une société vraiment civilisée doit accorder une attention particulière à ses membres handicapés, surtout lorsqu'il s'agit des enfants. Nous ferons des efforts sans précédent pour permettre aux enfants exceptionnels de s'instruire et de devenir eux aussi des citoyens utiles. Chaque fois que cela sera possible, ils seront intégrés aux écoles régulières de leur région. Selon les besoins, nous créerons aussi les institutions spécialisées qui seront nécessaires.

### Les enseignants

Le succès de cette immense entreprise collective d'éducation des jeunes et des adultes, il repose en tout premier lieu sur le nombre et la qualité de nos enseignants. Aussi allons-nous intensifier comme jamais auparavant la formation et le perfectionnement des maîtres en utilisant et en coordonnant l'action des institutions existantes aussi bien que celle des nouveaux centres universitaires.

## Les étudiants

Nous avons promis la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux. Nous maintenons cet objectif, et nous le rapprochons aussi rapidement que le permettent les ressources de notre société. Comme prochaine étape,

### **L'ENSEIGNEMENT PRÉ-UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL SERA GRATUIT DANS TOUTES LES INSTITUTIONS PUBLIQUES.**

D'autre part, les institutions privées bénéficieront de subventions considérablement augmentées.

Pour permettre aux étudiants de faire face aux frais de scolarité là où ils existent et d'assumer dans tous les cas leurs frais de subsistance, on établira au bénéfice de ceux qui en auront besoin

### **UN RÉGIME GÉNÉRAL D'AIDE AUX ÉTUDES.**

Tenant compte des besoins réels de chacun, ce régime s'appuiera sur une refonte complète et une extension.

- du régime de prêts et de bourses aux étudiants, et
- du programme d'encouragement aux études post-graduées

Une véritable politique de l'emploi pour étudiants sera mise en marche grâce à la création d'

### **UN SERVICE PERMANENT DE PLACEMENT DES ÉTUDIANTS**

en tenant compte des besoins régionaux.

Ce service se consacrera à la recherche et à la distribution d'emplois les plus conformes possible à l'orientation générale des études des candidats.

## LA VIE CULTURELLE

La culture au Québec est une des bases de notre personnalité nationale, elle est un droit du citoyen et une nécessité dans notre monde dominé par la machine.

Conscients de cela, nous mettrons en oeuvre une politique qui comprendra les éléments suivants:

### **UN PLAN D'UTILISATION DES CENTRES CULTURELS ET ARTISTIQUES.**

Nous pourrons ainsi tirer un maximum de profit de ces centres, actuellement en construction dans la province.

Intensification de la politique de

### **DÉCONCENTRATION DE LA CULTURE.**

Il est essentiel, en effet, que tous les citoyens où qu'ils habitent, puissent avoir accès à la culture. Création, sous l'autorité de la Direction générale de la diffusion de la culture d'

### **UN SERVICE DE LA CULTURE POPULAIRE.**

Obligation pour les compagnies de théâtre ou de concerts, avec la collaboration de l'Etat, de mettre à la disposition du public

### **DES BILLETS À PRIX POPULAIRES.**

Nous pourrons ainsi rendre le spectacle de qualité accessible au plus grand nombre et généraliser le goût du théâtre, du concert et de l'opéra.

Conscients de l'importance du cinéma dans la diffusion de la culture, nous instituerons

### **UNE RÉGIE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA**

qui aura pour tâche de faciliter le développement de la création et de la production cinématographiques.

Elle verra en particulier à classifier les films et à en réglementer la distribution, la production québécoise étant sujette à une distribution prioritaire.

Nous intensifierons notre politique

### **D'ACHAT D'OEUVRES D'ART ET DE SUBVENTIONS AUX ARTISTES.**

Pour les artistes, nous aménagerons

### **DES CENTRES DE RENCONTRES ET DE COLLOQUES**

où ils pourront avoir entre eux des échanges fructueux.

### **Le Québec français**

Pour conserver au Québec son caractère français, des mesures seront prises qui garantiront la vitalité de la langue en même temps qu'elles permettront à la majorité de la population de vivre en français ou que ce soit sur le territoire québécois.

Des mesures seront prises qui assureront au Québec un visage français et à la langue française la place prioritaire qui lui revient dans l'administration et les services publics, dans les relations industrielles, le commerce et, de façon générale, dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Donc, sans porter atteinte aux droits indéniables de la minorité anglophone.

### **LA LANGUE FRANÇAISE DEVIENDRA AU QUÉBEC LA PRINCIPALE LANGUE DE TRAVAIL ET DE COMMUNICATION.**

De plus, pour que le Québec ait véritablement un visage français

### **L'AFFICHAGE PUBLIC SOUS TOUTES SES FORMES DEVRA ACCORDER UNE PLACE PRIORITAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE.**

### **LOISIRS, SPORTS ET TOURISME**

Nous marchons à grands pas vers une civilisation des loisirs. Ceux-ci sont un élément essentiel du bien-être des citoyens et, avec les sports, un indispensable complément de formation.

Parallèlement, toute société à la page se préoccupe de la qualité de son équipement touristique, qui agrémenté la vie de sa propre population en même temps qu'il attire le flot lucratif des visiteurs étrangers.

Nos politiques dans ces domaines seront donc intégrées et relèveront désormais d'un nouveau

### **MINISTÈRE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU TOURISME.**

Il visera à coordonner les initiatives locales et régionales, et à développer dans tout le Québec les services et les ressources nécessaires:

- équipement sportif et gymnases
- parcs et terrains de camping
- centres de ski
- plages et piscines
- loisirs culturels et centres d'art

Pour permettre aux Québécois de profiter des territoires de chasse et de pêche, nous accentuons la politique de

## RÉCUPÉRATION DU DOMAINE PUBLIC

présentement concédé.

Cette politique comportera les mesures nécessaires de protection de la faune.

Nous intensifierons la politique d'encouragement à l'industrie touristique. Nous susciterons la publication d'

## UN GUIDE TOURISTIQUE

complet, comprenant, en plus d'une énumération des lieux les plus attrayants à visiter, une classification des hôtels, auberges et restaurants.

Dès cette année, nous mettrons sur pied

## UN CONSEIL SPÉCIAL DU TOURISME 1967

chargé de rendre tout le Québec attrayant aux millions de visiteurs de l'Expo.

De toutes les "attractions" d'un pays, les plus authentiques sont les hauts-lieux du passé. Leçon de fierté nationale pour le citoyen, ils sont la révélation que l'étranger recherche avant tout. Complétant dès 1967 les parcs Dollard-des-Ormeaux, à Carillon, et Montmorency, près de Québec, nous entreprendrons aussitôt

## UN PROGRAMME PERMANENT DE RESTAURATION 'VIVANTE' DE NOS SITES HISTORIQUES.

L'expansion permanente du tourisme et sa valeur économique dépendent largement de la qualité des services hôteliers. Pour assurer la formation du personnel qualifié que requiert cette industrie, le gouvernement établira

## UNE ÉCOLE D'HÔTELLERIE

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU PROFIT DE CHACUN

Depuis 1960, nous avons fait ensemble:

- la création du Conseil d'Orientation économique, de la Société générale de Financement et de la Société Québécoise d'Exploration minière (SO-QUEM)

la nationalisation des compagnies d'électricité,

la mise en route de SIDBEC, l'industrie de l'acier qui sera établie à Bécancour,

la Caisse de dépôts et de Placements,

la Loi des Fonds industriels,

les Obligations d'Épargne du Québec...

- la route Transcanadienne et le pont de Trois-Rivières, tous deux en voie de parachèvement, l'autoroute des Cantons de l'Est et le premier tronçon de l'autoroute de la Rive-Nord...

- le Code du Travail et le droit d'association complet pour tous les travailleurs du secteur public...

- un crédit agricole plus généreux et plus accessible, de nouveaux organismes de mise en marché des produits agricoles et des subventions additionnelles à la production agricole,

la réduction de 50% de l'impôt foncier scolaire des agriculteurs sur les fermes et les bâtiments de ferme (soit environ 35% de la valeur de tous les biens fonciers),

la compensation des pertes subies par les cultivateurs par suite des intempéries,

une Commission d'enquête sur l'agriculture...

A la fin de 1965 en regard de 1960:

- le revenu per capita s'est accru de 41.9%
- la production brute a monté de 43.5%
- la population employée a augmenté de 16.4%

et seul

- le chômage a diminué de 9.2% à 5.4%

(source: le Ministère de l'Industrie et du Commerce)

D'ici 1970, voici ce que nous ferons encore POUR

## UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Seule, la croissance constante et globale de notre économie peut assurer à chacun l'augmentation de son propre niveau de vie.

Seul, le développement aussi équilibré que possible de toutes nos régions permet de répartir équitablement la prospérité de l'ensemble.

Sur ce plan, nous avons déjà fait des pas de géant par la mise en oeuvre de la première politique économique progressive et réaliste que le Québec se soit jamais donnée.

Tout récemment nous avons amorcé une autre étape majeure:

### LA CRÉATION DE DIX GRANDES RÉGIONS

sur la base desquelles l'administration et tous les instruments adéquats de développement seront décentralisés puis regroupés avec une vigueur et une efficacité nouvelles autour des "pôles de croissance". Ceux-ci deviendront de véritables métropoles bien équipées, points de rencontre des initiatives régionales et des politiques d'expansion de l'Etat, et moteurs du relèvement dans nos secteurs géographiques jusqu'ici moins favorisée.

L'élaboration et la coordination de cette politique de croissance accélérée et harmonieuse de l'économie québécoise seront confiées au

### NOUVEAU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

qui sera doté de tous les moyens d'exécution requis pour stimuler l'expansion de notre industrie secondaire et dont relèveront les principaux organismes qui jouent un rôle important dans l'aménagement régional.

Ce ministère travaillera en étroite collaboration avec deux organismes d'une importance primordiale qui seront mis sur pied à Québec dès cette année:

### LE CONSEIL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

permettant au Québec d'être en bonne place parmi les peuples qui, seuls, peuvent accéder et se maintenir au premier rang - ceux qui font un effort systématique de recherche et de création, et

### LE CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

qui apportera un dynamisme nouveau à notre croissance industrielle dans les secteurs les plus à la page et les plus prometteurs.

Chargé de mettre au point les procédés les plus rentables et de fournir à l'industrie tous les renseignements d'ordre technologique, le Centre sera particulièrement utile aux petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens de s'équiper individuellement de tels services.

Dans les cadres de cette politique de développement à la fois intensif et équilibré.

### UN OFFICE DE PARCS INDUSTRIELS

sera établi, qui aura pour mandat d'équiper des parcs industriels dans chacune de nos régions.

### UN OFFICE DE L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE

sera chargé de réunir toutes les données essentielles à la connaissance de l'économie du Québec, de dresser des prévisions sur son évolution, d'exami-

ner tout plan d'aménagement régional intégré, et de proposer un ensemble de mesures cohérentes pour favoriser une croissance économique bien répartie.

Les travaux de l'Office seront soumis au CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE qui jouera pleinement son rôle consultatif et aura mandat de rendre publics les travaux et documents qui rencontreront son approbation et qu'il jugera utile de publier.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT connaîtra un nouvel essor.

Elle sera pourvue, grâce à une augmentation progressive de ses disponibilités financières, des moyens nécessaires au développement de son action, de manière à lui permettre de jouer pleinement son rôle dans l'implantation accélérée d'industries secondaires.

De leur côté, nos délégations à l'étranger intensifieront leur promotion des relations commerciales et feront une prospection sans cesse plus efficace des capitaux extérieurs dont nous continuons à avoir besoin pour l'industrialisation toujours plus poussée du Québec.

## LE TRAVAIL

L'expansion et le développement économiques ne peuvent se concevoir sans assurer le développement harmonieux des ressources humaines. A ce titre, une politique d'ensemble doit être élaborée, tenant compte à la fois des facteurs humains et des facteurs économiques.

Dans ce dessein, le ministère du Travail deviendra

**LE MINISTÈRE DE LA MAIN D'OEUVRE  
ET DU TRAVAIL.**

Le ministère comportera une Direction générale de la main-d'oeuvre.

Celle-ci sera chargée de développer dans tout le Québec une politique de placement bien coordonnée, regroupant dans ce domaine tous les organismes existants sur une base régionale, afin d'être en contact constant et efficace aussi bien avec les employeurs qu'avec les travailleurs en chômage.

De concert avec les ministères de l'Education, de la Famille, et du Bien-Etre social et de l'Agriculture, cette Direction générale élaborera des programmes de formation professionnelle accélérée et d'apprentissage, de recyclage et de reclassement de la main-d'oeuvre.

## Perfectionnement et mobilité

De manière à permettre aux agriculteurs et aux ouvriers de même qu'aux employeurs de faire face aux impératifs de l'évolution industrielle, nous instituerons un système de

- primes et allocations de mobilité de la main-d'oeuvre,
- d'allocations accrues aux travailleurs pour leur formation et leur perfectionnement.

## Salaires minimum et heures de travail

Toute personne a droit à des conditions de travail justes et à une rémunération qui lui garantissent, à elle et à sa famille, une existence convenable, conforme à la dignité humaine.

**LE SALAIRE HORAIRE MINIMUM  
SERA PORTÉ GRADUELLEMENT  
À \$1.25 D'ICI 1968**

et ce, pour toutes les personnes visées par la Loi du salaire minimum.

Simultanément,

## **LA SEMAINE RÉGULIÈRE DE TRAVAIL SERA RÉDUITE GRADUELLEMENT DE 48 À 40 HEURES**

sans diminution de salaire hebdomadaire ou mensuel.

### **Vacances annuelles**

Les congés payés périodiques ou vacances annuelles sont indispensables à tout travailleur après une année de labeur. C'est un droit.

Nous établirons les minimums suivants pour les vacances payées:

**deux semaines après un an de service**

**trois semaines après 5 ans de service**

Dans le cas de cessation d'emploi, tout employé aura droit à une indemnité-vacances correspondant à 4% de son salaire, pour les cinq premières années, et à 6% à compter de la sixième année.

### **Le travail des femmes**

Les femmes ont droit à ce que leurs conditions de travail soient égales à celles des hommes. Des mesures seront prises pour appliquer le principe:

## **À TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL.**

Pour protéger la santé et la sécurité d'emploi des travailleuses, une législation leur garantira comme minimum

## **LE CONGÉ-MATERNITÉ SANS SOLDE, SANS PERTE DE DROITS ACQUIS.**

## **TRANSPORTS ET** **COMMUNICATIONS**

Nous avons fait un effort surhumain, ces dernières années, pour sortir le Québec d'un véritable "moyen-âge routier" qui paralysait son développement.

Les besoins économiques de même que le confort quotidien d'une société moderne exigent des voies de communication rapides, sûres et bien coordonnées.

Pour compléter cet équipement de base du "Québec en marche", nous pousserons sans défaillance la réalisation du premier

## **PLAN DIRECTEUR DE VOÏRIE ET DE TRAVAUX PUBLICS**

qu'on ait jamais élaboré chez nous, et qui comprend entre autres:

- des artères reliant nos nouveaux "pôles de croissance", afin de les rendre plus accessibles aux entreprises et de stimuler les économies régionales
- la route transquébécoise, reliant la région minière de Chibougamau, le Lac St-Jean, la Mauricie, les Bois-Francs, les Cantons de l'Est et la frontière américaine
- l'autoroute Montréal-Québec sur la rive nord
- le parachèvement de la route 9 entre Montréal et la frontière américaine à temps pour l'Expo
- le prolongement de la route Transcanadienne Lévis-Rivière-du-Loup-Edmunston et son parachèvement sur l'île de Montréal.

- la construction d'une autoroute de Lévis à Jackman.
- le prolongement de la route longeant la Côte nord du golfe jusqu'à Havre St-Pierre.
- la poursuite des travaux de reconstruction de la route de ceinture de la Gaspésie.
- l'amélioration constante des autres réseaux routiers de la province, en particulier la voirie rurale... ETC...

Ce plan directeur sera réalisé le plus rapidement possible en tenant compte des disponibilités financières de la province.

Parallèlement, les autres modes de communication seront organisés de façon à répondre aux besoins des Québécois partout où ils se trouvent. A cette fin,

### LA RÉGIE DES TRANSPORTS ET LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS

- seront restructurées
- seront soumises à une procédure déterminée
- verront leurs pouvoirs révisés
- seront mieux pourvues d'experts

De plus, le Gouvernement pourra intervenir en audience publique auprès des régies chaque fois que le bien commun l'exigera.

Le téléphone étant un service public essentiel, l'Etat québécois doit avoir un droit de regard sur ce secteur et, à cette fin

### TOUTE COMPAGNIE TÉLÉPHONIQUE FAISANT AFFAIRE AU QUÉBEC

sera soumise au contrôle de la Régie québécoise des services publics pour toute question portant sur

les taux, les points de raccordement, les coûts des appareils et les relations entre compagnies. Le Québec obtiendra, par les moyens qui s'imposent, les pouvoirs requis.

### LES RICHESSES NATURELLES

La politique québécoise des dernières années a porté avec force sur l'affirmation des droits du peuple du Québec dans ce domaine, et en particulier dans les secteurs de l'électricité et des mines.

#### Le territoire

Rappelons d'abord avec fermeté que le Québec entend exercer sa JURIDICTION EXCLUSIVE sur les richesses naturelles situées

- en eaux territoriales
- et sur
- le plateau continental

#### Les eaux

L'eau, cette abondante ressource qu'on croyait inépuisable, commence à valoir son pesant d'or dans une foule de pays.

Même au Québec, où le Capital-eau est l'une des plus riches qui soient, nous voyons bien qu'il faut l'administrer et le mettre en valeur avec plus d'efficacité que jamais, pour répondre à la croissance vertigineuse et diversifiée des besoins.

Nous appliquerons donc une politique de conservation et d'utilisation des eaux à la fois vigoureuse et ordonnée:

- au lieu d'une allocation de l'eau au petit bonheur ou selon l'unique raison du plus fort, des programmes rationnels d'utilisation et de mise en valeur pour chaque bassin;

- au lieu d'une menace constante à la sécurité des personnes et des propriétés par des ouvrages érigés sans contrôle, gestion des cours d'eau par l'Etat;

- au lieu de la concurrence pour des sources d'approvisionnement limitées et de la ruineuse obligation de construire des usines d'épuration locales, la mise sur pied - grâce aux nouveaux conseils de comté - d'organisme régionaux d'adduction et d'épuration dont les municipalités seront membres de droit;

- au lieu de villes privées d'un patrimoine nécessaire aux loisirs de leurs citoyens, des sites désignés par l'Etat sur son domaine et confiés à cet effet à la gestion des grandes villes.

### La forêt

La forêt est une richesse vivante donc renouvelable, mais aussi périssable. Il appartient à l'Etat d'en assurer la conservation et l'exploitation rationnelle en vue

- d'un rendement optimum des stocks de bois parvenus à maturité;

- de la meilleure utilisation possible des terres à vocation forestière tant pour la production de matière ligneuse que pour les autres fins.

Dans ce but, l'Etat doit jouer un rôle plus actif et plus dynamique concernant les deux régimes d'exploitation forestière qui doivent être retenus:

Des forêts domaniales - directement gérées et administrées par l'Etat - ont été créées dans plusieurs régions du Québec. Toutes les terres vacantes de la Couronne, non déjà incorporées aux forêts domaniales existantes, le seront progressivement.

Les concessions forestières - forêts déjà attribuées à un individu ou une corporation - comportent pour les concessionnaires des obligations qui seront revisées comme suit:

- les concessions forestières existantes seront redistribuées selon les besoins et les programmes d'expansion de l'industrie et seront accordées pour une période ne dépassant pas 25 ans, mais renouvelable.

- les essences non utilisées à l'usine d'un concessionnaire retomberont sous le contrôle de l'Etat

- les forêts concédées mais non exploitées et non reliées à une usine reviendront au domaine public

- le ministère procédera lui-même à tous les inventaires forestiers et assumera progressivement l'entière responsabilité de la protection des forêts, le coût en étant réparti au pro-rata des superficies selon qu'elles appartiennent à l'Etat ou à des concessionnaires, ou encore, à des propriétaires privés.

L'Etat verra à procurer à l'industrie du sciage et du déroulage un approvisionnement à long terme et à coût modique.

Les droits de coupe seront établis selon l'accessibilité des réserves forestières et la distance de ces dernières aux grands centres de fabrication et d'expédition.

Les redevances payables par les concessionnaires seront accrues, particulièrement parce qu'à l'avenir elles seront basées non seulement sur la superficie du territoire concédé mais également sur son rendement possible.

## L'AGRICULTURE

Le cultivateur a droit à un revenu qui lui procure un niveau de vie capable d'assurer sa dignité et son confort à l'égal de ses concitoyens.

Par une foule de mesures, prises en accord avec le porte-parole de la classe agricole, nous avons travaillé d'arrache-pied depuis bientôt six ans à améliorer la qualité et le prix des produits de même que le rendement de nos fermes.

Tout en sachant bien qu'il n'existe pas de panacée en cette difficile période de transition, nous proposons avec confiance les éléments majeurs d'une politique apte à accélérer la modernisation et la rentabilité de l'agriculture québécoise.

Pour parer aux conséquences souvent désastreuses qu'entraîne la perte totale ou partielle des récoltes, nous instituerons en 1966

## L'ASSURANCE-RÉCOLTE.

De plus, en collaboration avec les ministères concernés, nous appliquerons

## UNE POLITIQUE DE RÉORIENTATION DES CULTIVATEURS DÉPLACÉS ET UN SYSTÈME DE PENSION ACCÉLÉRÉE.

En collaboration avec l'Arda, nous aiderons à intensifier

## LA FUSION RÉGIONALE DES COOPÉRATIVES

Les entreprises agricoles non-coopératives qui s'y prêtent seront intégrées à ce regroupement dont l'effet certain sera de renforcer très sensiblement notre économie agricole.

Pour atteindre les objectifs de juste répartition et de hausse constante des revenus agricoles, nous procéderons aussi, de concert avec les représentants autorisés des cultivateurs:

- à l'étude permanente et scientifique des marchés,
- au zonage du territoire agricole en fonction de la nature des sols et des marchés,
- à la classification et à l'inspection des produits agricoles,
- à une révision des définitions et des procédures de distribution des octrois et subsides afin de les adapter aux nouveaux besoins du cultivateur et d'en obtenir un rendement maximum,
- à l'établissement dans chaque région de bureaux d'information administrative, économique et technique,
- à l'organisation dans toutes nos régions agricoles - en collaboration avec l'UCC et l'Université Laval - de véritables groupes de gestion de l'entreprise agricole moderne,
- et, avec le fédéral, à l'établissement d'un Office des grains de provende de l'Est.

## Consolidation

La consolidation des terres est essentielle à l'organisation d'exploitations agricoles rentables.

Nous y atteindrons:

- en créant un CREDIT AGRICOLE SPECIAL jusqu'à \$10,000 par exploitant sur nantissement du bétail et de la machinerie;
- en finançant la MISE EN VALEUR des exploitations agrandies par l'achat de terre additionnelle (maximum \$2,000 par exploitant);
- en accordant aux agriculteurs qui se groupent en SOCIETE D'EXPLOITANTS les mêmes avantages qu'aux cultivateurs individuels.

Enfin, nous accorderons l'appui entier et, au besoin, la participation de l'Etat à la création de

### SOCIÉTÉS RÉGIONALES D'EXPLOITATION AGRICOLE

dont la gestion sera entre les mains des producteurs et qui pourront entreprendre:

- l'achat et la consolidation des terres et la formation de fermes agricoles rentables;
- l'établissement de fermes pilotes;
- le développement de la mise en marché;
- la consolidation des industries marginales de transformation;
- la création d'usines d'emballage et de conservation.

## Le syndicalisme agricole

Le syndicalisme étant, pour l'agriculteur comme pour les autres travailleurs, un droit, nous reconnaissons

### LE SYNDICALISME AGRICOLE.

Les études déjà entreprises à ce sujet avec les représentants des cultivateurs seront accélérées.

## Les pêcheries

Poursuivant notre politique vigoureuse de développement des Pêcheries du Québec, nous continuerons de favoriser:

- l'augmentation du revenu net du pêcheur;
- la sécurité du pêcheur et de sa famille;
- la modernisation des méthodes de pêche en intensifiant la recherche, la technologie, le financement des navires et équipements de pêche;
- la consolidation des usines de transformation;
- la recherche de marchés de plus en plus profitables.



## LA DÉMOCRATISATION DU PARLEMENT ET L'AMÉLIORATION DES INSTRUMENTS ADMINISTRATIFS

Depuis 1960, nous avons ensemble:

- restructuré plusieurs ministères et créer ceux dont nous avons besoin;
- créé un Conseil de la trésorerie qui scrute et approuve toutes les dépenses du gouvernement;
- établi un système de soumissions publiques et accordé les contrats aux plus bas soumissionnaires;
- réorganisé le Service général des achats pour le rendre indépendant et efficace;
- accordé aux fonctionnaires les droits fondamentaux d'association, de négociation et de grève;
- revalorisé la fonction publique en la mettant entièrement et définitivement hors d'atteinte de la partisanerie politique, spécialement par la signature d'une très importante convention collective;
- proposé et fait adopter une nouvelle loi électorale qui reconnaît les partis politiques, limite les dépenses électorales et en fait payer par l'Etat une partie substantielle;
- donné aux municipalités une législation à la mesure de leurs besoins, particulièrement le bill 13 sur les fusions volontaires;
- uniformisé et mis à la disposition des municipalités la taxe de vente, véritable effort de péréquation municipale.

D'ici 1970, voici ce que nous ferons encore POUR

## UN QUÉBEC PLUS EFFICACE

### LE PARLEMENT

La démocratisation réelle du régime politique du Québec exige

### L'ABOLITION DU CONSEIL LÉGISLATIF

L'une des réformes fondamentales amorcée depuis 1960 et qui doit être poussée avec vigueur c'est celle de:

### LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Les transformations apportées au système administratif depuis 1960 ont modifié le rôle traditionnel du député. La procédure parlementaire devra être adaptée à ces transformations si nous voulons que le député continue à jouer efficacement sa fonction de représentant des citoyens.

Pour permettre aux députés d'exercer un contrôle constant et plus immédiat des dépenses de l'Etat,

### UN COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE CHARGÉ D'EXAMINER LES DÉCISIONS DU CONSEIL DE LA TRÉSORERIE EN PERMANENCE.

## L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'administration publique doit sans cesse s'adapter aux besoins et aux objectifs des citoyens du Québec.

Pour accroître l'efficacité de l'administration, nous accélérerons notre politique de réunir sous le même toit les services de chaque ministère ou organisme gouvernemental. A cette fin, on construira et achètera des édifices plutôt que de louer l'espace requis.

Dans les régions déjà désignées, nous créerons

### **DES CENTRES ADMINISTRATIFS RÉGIONAUX**

qui assureront la coordination de tous les services gouvernementaux. Les différents ministères, selon qu'il est nécessaire, seront représentés dans ces centres.

Pour répondre aux besoins grandissants dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'administration, nous établirons

### **UNE ÉCOLE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.**

La vie municipale au Québec connaît un nouvel essor grâce à l'application de politiques progressives adaptées aux réalités de notre temps.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour que nos municipalités soient en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Une société vraiment démocratique, par exemple, exige l'existence d'un véritable citoyen municipal. A cette fin, les mesures suivantes seront prises:

- DROIT DE VOTE UNIVERSEL À 18 ANS
- DISPARITION DE LA QUALIFICATION FONCIÈRE POUR BRIGUER LES SUFFRAGES.

Cette démocratisation serait par ailleurs inutile si l'on ne continuait pas le travail déjà entrepris pour donner aux municipalités les pouvoirs dont elles ont besoin pour remplir leur rôle. C'est ainsi que, en collaboration avec les municipalités, nous intensifierons notre action dans le domaine du

### **REGROUPEMENT MUNICIPAL**

pour que chaque municipalité ait le moyen de fournir à ses citoyens tous les services municipaux nécessaires, de la meilleure qualité possible et au meilleur prix.

L'urbanisme est une nécessité qui saute aux yeux. Pour que le territoire du Québec soit utilisé de façon rationnelle et réponde bien aux besoins des humains qui l'habitent, nous proposerons

### **UNE LOI PROVINCIALE D'URBANISME**

aussitôt que la commission d'experts nommée pour étudier cette question nous aura fait rapport.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'industrialisation, à la conservation de l'eau et à d'autres problèmes qui relèvent partiellement ou totalement de la juridiction municipale.

Pour assumer ces responsabilités et les autres qui lui incombent, la municipalité a besoin de revenus suffisants. C'est notre désir de les lui assurer et c'est pourquoi avec la collaboration financière et technique de l'Etat québécois,

### **L'ÉVALUATION MUNICIPALE SERA UNIFORMISÉE PARTOUT AU QUÉBEC.**

C'est ainsi que la péréquation municipale, déjà commencée, pourra être complétée.

Face à des responsabilités nouvelles, les conseils de comté seront revalorisés et intégrés à la politique de régionalisation de nos structures municipales. Nous procéderons donc à

La réforme des conseils de comté qui auront des responsabilités accrues spécialement dans les domaines de l'évaluation, de l'urbanisme, de l'épuration des eaux, du service de la police et de la protection contre l'incendie.

### **NOTRE CAPITALE**

A un Etat québécois à l'avant-garde, il faut une capitale qui reflète sa fierté. La Ville de Québec, notre capitale, sera l'objet d'une attention vigilante de notre part pour en faire graduellement une ville digne de son histoire et de sa vocation.

A cette fin, nous mettrons l'accent sur

- LA CITÉ PARLEMENTAIRE
- LA CONSERVATION DU VIEUX QUÉBEC
- LA RÉNOVATION URBAINE
- L'AMÉNAGEMENT DU QUÉBEC MÉTROPOLITAÎN

## **- IV -**

### **LA FISCALITE ET LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE**

*Depuis 1960, nous nous sommes appliqués à construire un QUÉBEC FORT, capable de jouer pleinement son rôle de point d'appui du Canada français. Dans cette entreprise d'affirmation nationale qui mène à l'épanouissement complet de la société québécoise, voici en bref ce que nous avons réussi ensemble:*

- *le Québec a démontré son dynamisme et son "leadership" lors des conférences fédérales-provinciales;*
- *de 13% qu'elle était en 1960, la part québécoise de l'impôt sur le revenu des particuliers est actuellement de 47%;*
- *de 50% qu'elle était en 1960, la part québécoise de l'impôt sur les successions est actuellement de 75%;*
- *la péréquation a été améliorée de telle sorte qu'elle a rapporté au Québec \$183 millions de plus depuis 1964;*
- *en se retirant de plusieurs programmes conjoints, le Québec a mis un terme radical à la centralisation fédérale et a entrepris d'exercer sa pleine et entière juridiction dans les domaines qui relèvent de sa compétence: éducation, santé, sécurité sociale, aménagement des ressources, etc.;*
- *le Québec a fait reconnaître le principe de l'équivalence inconditionnelle dans le cas des subventions fédérales aux universités;*
- *le Québec a signé des ententes internationales dans les domaines de la culture et de l'éducation.*
- *le Québec a conçu son propre régime de rentes et, tout en le gardant pour lui, l'a fait adopter par le gouvernement fédéral qui l'applique dans les autres provinces du pays;*

D'ici 1970, voici ce que nous ferons encore POUR

## UN QUÉBEC PLUS FORT

Pour la première fois, dans notre histoire, nous sentons que la fébrilité de la survivance est en train de faire place à la sereine assurance d'un peuple adulte et confiant, en marche vers l'avenir. Sur cette route, nous distinguons mieux que jamais les tâches les plus pressantes qui constituent des étapes immédiates.

La première de toutes les urgences, c'est de nous assurer les moyens collectifs qui nous permettent de faire face ensemble à toutes nos obligations.

La croissance sans précédent, dans tous les secteurs, des besoins absolument prioritaires de l'Etat québécois au service des citoyens, notre programme l'illustre avec éloquence.

Tout en complétant le rattrapage des six dernières années, il nous faut prendre un élan nouveau pour l'étape décisive d'humanisation, de développement économique et de démocratisation de notre société.

Des hommes responsables disent les choses comme elles sont: cette étape sera coûteuse et nous en aurons les moyens à condition de récupérer d'Ottawa beaucoup de cet argent qui nous appartient et qui sera mieux employé ici.

Donc, le bien-être des Québécois et le développement d'un Québec plus fort dépendent très directement de la suffisance de nos sources de revenu et de la liberté d'en disposer.

Dans cette perspective, nous verrons, avec plus d'insistance et de fermeté que jamais, à obtenir:

### **LE MAXIMUM DE RÉCUPÉRATION FISCALE**

par le transfert du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec des ressources correspondant aux droits et aux besoins d'un Québec moderne,

particulièrement en ce qui concerne l'impôt sur les successions, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les bénéfices des sociétés, en commençant par les sociétés qui exploitent nos richesses naturelles:

### **L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT DE LA PÉRÉQUATION**

pour corriger les injustices dont le Québec a été l'objet dans le passé:

### **L'ÉQUIVALENCE FISCALE INCONDITIONNELLE**

dans le cas de tous les programmes conjoints actuels ou à venir lorsque de tels programmes portent atteinte à l'exercice de compétences exclusivement québécoises;

### **LE TRANSFERT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE**

de façon à permettre au Québec la mise en oeuvre ordonnée d'une politique sociale axée sur la famille et fondée sur les besoins réels;

### **LA CONSULTATION DU QUÉBEC PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES FISCALES, MONÉTAIRES ET TARIFAIRES.**

## Allègement de l'impôt pour le petit contribuable

Un domaine de la fiscalité, qui concerne à la fois le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, affecte la situation de chacun des contribuables du Québec: l'impôt sur le revenu des particuliers.

Nous sommes convaincus, à ce sujet, que le fardeau fiscal du petit contribuable doit être réduit. Nous sommes prêts à agir seuls dans ce domaine, mais nous entreprendrons des démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il adopte, comme nous nous proposons de le faire,

**UN RÉGIME DE DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT  
À LA PLACE DES EXEMPTIONS DE BASE  
ACTUELLES POUR ALLÉGER LE FARDEAU  
FISCAL DU CONTRIBUABLE À REVENU  
MODESTE QUI À CHARGE DE FAMILLE.**

## Main d'oeuvre et immigration

Le développement d'un Québec fort, en mesure d'assurer l'amélioration continue du bien-être des citoyens, exige que le Québec détienne et exerce efficacement des responsabilités étendues dans tout ce qui concerne l'affectation et la réadaptation au travail. C'est pourquoi le Québec mettra en oeuvre:

**UNE POLITIQUE DE LA MAIN D'OEUVRE**

exigeant d'Ottawa le respect des lois québécoises sur le travail et comportant le TRANSFERT AU QUÉBEC DES SERVICES FÉDÉRAUX DE PLACEMENT.

**UNE POLITIQUE SÉLECTIVE MAIS ACTIVE  
D'IMMIGRATION DESTINÉE À FAVORISER  
L'INTÉGRATION DES NÉO-CANADIENS  
AU MILIEU FRANCOPHONE.**

## L'avenir constitutionnel

Enfin, au-delà de ces tâches immédiates, il y a la nécessité de redéfinir notre régime constitutionnel. C'est une entreprise de longue haleine qui aura une importance très grande pour l'avenir de notre peuple.

Le Comité parlementaire de la Constitution - créé par une Assemblée législative unanime - étudie la question avec le mélange d'audace et de prudence qui s'impose et avec la participation de tous les milieux désireux de contribuer à la revision constitutionnelle. Nous ne voulons pas, nous ne devons pas préjuger des conclusions du Comité. Mais nous sommes bien déterminés à assurer la continuité de ce travail collectif si bien engagé. A cette fin, immédiatement après l'élection, nous rétablirons

**LE COMITÉ PARLEMENTAIRE  
DE LA CONSTITUTION.**

## Et maintenant...

Nous inspirant de l'esprit qui nous a animés depuis 1960, nous continuerons d'appuyer toute notre action sur le fait que le Québec constitue une société authentique, foyer d'une des deux majorités du Canada.

Se fondant sur ses réussites récentes, le Québécois est confiant dans l'avenir qu'il est en train d'édifier et dans sa capacité de faire reconnaître ses droits en toutes circonstances.

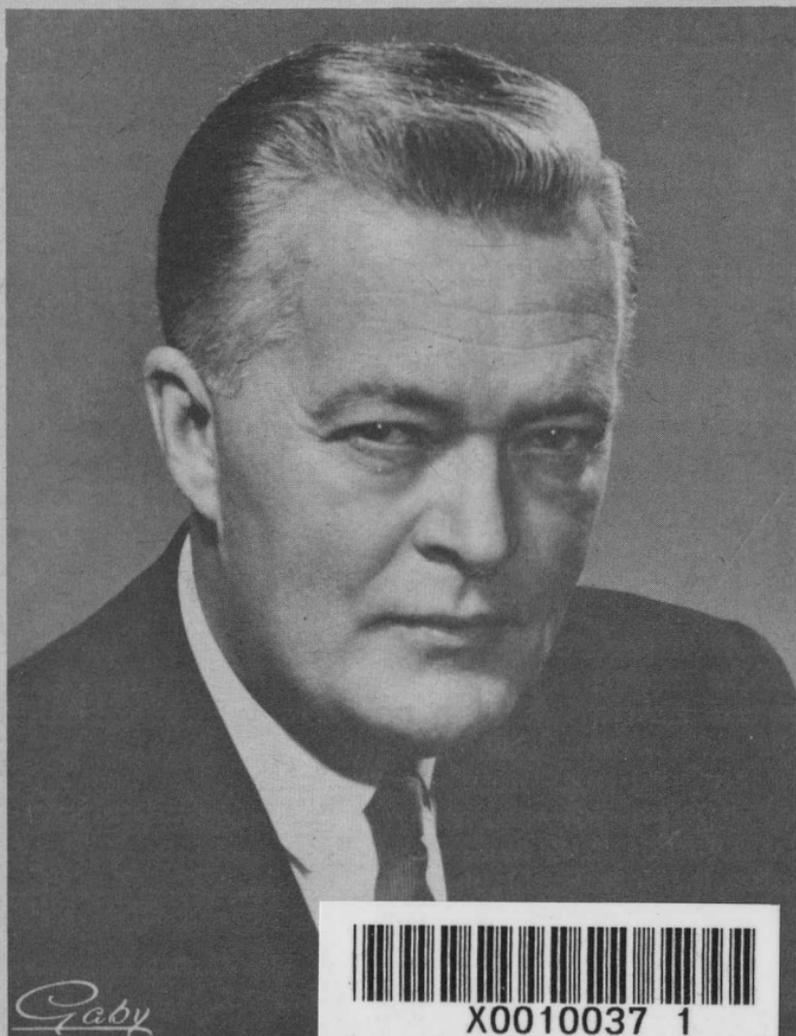
C'est cette fermeté et cette sérénité d'un peuple sûr de lui que nous demandons aux Québécois de nous transmettre en même temps qu'ils nous confieront

**LE MANDAT D'ENGAGER EN LEUR NOM  
LES DIALOGUES FONDAMENTAUX DES  
MOIS ET DES ANNÉES QUI VIENNENT.**

## SOMMAIRE

ADMINISTRATION .....	36 à 40
AGRICULTURE .....	32 à 35
DROITS DE L'HOMME .....	4 - 5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	20 à 24
EDUCATION .....	12 à 15
FISCALITE ET CONSTITUTION .....	41 à 46
LOISIRS, SPORTS ET TOURISME .....	17 - 18 - 19
PARLEMENT .....	36 - 37
RICHESSES NATURELLES .....	29 - 30 - 31
SECURITE SOCIALE .....	4 à 11
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS .....	27 - 28
TRAVAIL .....	24 - 25 - 26
VIE CULTURELLE .....	15 - 16

LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC



X0010037 1

ET SON CHEF L'honorable Jean Lesage

Publié par Mr. JEAN MORIN

905 Avenue Pratt

Outremont, Qué.

Agent officiel du PARTI LIBÉRAL du QUÉBEC

Imprimé par  DELPRO CORPORATION  
Pointe-Claire, Qué.

X00 10037 1 x



Nous savons qu'un QUÉBEC FORT et résolu nous permet d'exercer nos droits en toutes circonstances. Nous demandons aux Québécois de nous confier un mandat sans équivoque pour engager les pourparlers qui façonneront notre avenir collectif.

LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

